**[Description: Description: http://t0.gstatic.com/images?q=tbn:egdMi-BE63w8tM:http://www.unaids.org/bangkok2004/gar2004_html/undp-logo.gif](http://www.google.com/imgres?imgurl=http://www.unaids.org/bangkok2004/gar2004_html/undp-logo.gif&imgrefurl=http://www.unaids.org/bangkok2004/gar2004_html/GAR2004_00_en.htm&usg=__setKN8x6tbun-tz3HMw_XrKHgR8=&h=68&w=34&sz=1&hl=en&start=74&zoom=1&itbs=1&tbnid=egdMi-BE63w8tM:&tbnh=67&tbnw=34&prev=/images?q=%22UNDP+logo%22&start=60&hl=en&sa=N&ndsp=20&tbs=isch:1) [](http://www.unfpa.org.ua/i/print_logo.png)  [Description: Description: http://t2.gstatic.com/images?q=tbn:ijGa9eE2p61XXM:http://www.obeliskenergy.ie/wp-content/uploads/2010/04/unicef_logo-BW.gif](http://www.google.com/imgres?imgurl=http://www.obeliskenergy.ie/wp-content/uploads/2010/04/unicef_logo-BW.gif&imgrefurl=http://www.obeliskenergy.ie/&usg=__DeleorwzicEyvbDFAUiCDEW2QGY=&h=102&w=404&sz=5&hl=en&start=216&zoom=1&itbs=1&tbnid=ijGa9eE2p61XXM:&tbnh=31&tbnw=124&prev=/images?q=%22UNICEF+logo%22&start=200&hl=en&sa=N&ndsp=20&tbs=isch:1)  **

|  |
| --- |
| 19 juillet 2017  Français  Original : anglais  **Pour information** |

**Rapport de la réunion conjointe des Conseils d’administration du PNUD/du FNUAP/de l’UNOPS,**

**de l’UNICEF, d’ONU-Femmes et du PAM**

**19 juin 2017**

1. **Mise en application des décisions de l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, en intégrant spécifiquement le changement climatique et le renforcement de la résilience**
2. Le Président du Conseil d’administration de l’UNICEF a ouvert la réunion conjointe en accueillant les participants des Conseils d’administration du PNUD/du FNUAP/de l’UNOPS, de l’UNICEF, d’ONU-Femmes et du PAM. Il a également salué la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies. Il a souligné que le fait que, depuis la première réunion conjointe des Conseils d’administration organisée en 1998, le système des Nations Unies avait réussi à créer de véritables synergies et à obtenir des résultats impressionnants. L’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2016 offre une occasion unique de procéder au changement et à des réformes et fournit, avec le Programme de développement durable à l’horizon 2030, une base solide pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, tirant parti de l’avantage comparatif de chaque organisation. Le changement climatique et les besoins des jeunes/adolescents sont des exemples précis d’objectifs qu’il n’est possible d’atteindre qu’au moyen d’une collaboration interorganisations. Il est urgent de répondre aux besoins des jeunes et des adolescents, a-t-il indiqué, et le système des Nations Unies doit s’unir pour investir dans leur avenir.
3. Dans ses observations liminaires, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies a mis en exergue l’importance de collaborer avec les jeunes et de protéger l’environnement dans le cadre du Programme 2030 et au vu du contexte politique et de développement mondial. Les jeunes représentent un investissement transversal fondamental ; en plus de jouer le rôle d’agents du changement, ce sont eux qui contribuent à la paix, à la prospérité et au dialogue politique. Assurer leur santé, leur bien-être et leur protection, et leur garantir, en particulier aux filles et aux jeunes les plus vulnérables, la possibilité de recevoir une éducation et d’acquérir des compétences ouvriraient la voie à la réalisation des objectifs. Le Programme 2030 et l’examen quadriennal complet pour 2016 offrent au système des Nations Unies pour le développement une feuille de route permettant d’y parvenir. Les Conseils d’administration ont un rôle essentiel à jouer dans la création de synergies et l’élaboration d’orientations stratégiques au niveau des pays. Afin de favoriser une plus grande cohérence à l’échelle du système, il convient de s’attacher à renforcer le leadership vis-à-vis des résultats et à établir une interface homogène entre le Bureau du Secrétaire général et les organes directeurs, y compris une architecture de gouvernance plus intégrée.
4. Le Directeur général adjoint aux programmes de l’UNICEF a rappelé que le changement climatique se trouvait au cœur de tous les objectifs et touchait les personnes les plus pauvres. Les activités de développement doivent inclure des systèmes capables d’anticiper les chocs liés au climat afin de diminuer leur impact. Ceci nécessite de mener des efforts à l’échelle du système, et notamment concernant les points suivants : analyse et recueil de données ; mise en place d’une planification, d’approches et d’actions conjointes ; et élaboration de programmes ciblés tirant le meilleur parti des avantages comparatifs des organisations. La Directrice exécutive de l’UNOPS a précisé que l’examen quadriennal complet pour 2016 appelait le système des Nations Unies à collaborer de manière plus efficace afin d’obtenir de meilleurs résultats. La réussite de toutes les interventions de développement repose sur la résilience des infrastructures, l’efficacité de l’approvisionnement et la mise en place d’actions collaboratives en matière de planification, de conception et de mise en œuvre des programmes. Pour ce faire, il est nécessaire de conjuguer les multiples compétences du système des Nations Unies avec l’aide d’un coordinateur résident impartial.
5. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Communauté de développement de l’Afrique australe a évoqué le rôle collectif joué par le système des Nations Unies dans l’appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et dans le renforcement de la résilience à l’échelle nationale alors qu’en 2015, l’Afrique australe faisait face à un épisode de sécheresse et à une famine imminente. Une unité de coordination a été créée en vue de faire venir les organisations du système des Nations Unies dotées d’un mandat humanitaire ou de relèvement, de mobiliser des ressources et de renforcer la sensibilisation au niveau national, régional et mondial. La réussite de cette initiative tient également à l’aide de haut niveau apportée par les Nations Unies. Les équipes œuvrant dans l’humanitaire et le développement ont établi une planification et un budget communs et travaillé en étroite collaboration – un facteur déterminant la mise en place effective d’interventions de renforcement de la résilience en pleine situation de crise. Cette stratégie axée sur la résilience a été un succès, car elle était systémique et portait sur les problèmes et les conditions sous-jacentes à l’origine de la crise.
6. La coordinatrice résidente des Nations Unies aux Maldives a présenté le travail collectif réalisé par l’équipe de pays des Nations Unies, y compris l’élaboration du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) et la mise en œuvre de procédures opérationnelles standard aux Maldives. Au cours des 20 dernières années, les Maldives ont progressé, passant du statut de pays moins avancé à celui de pays à revenu intermédiaire. Cependant, le changement climatique reste un enjeu de taille, capable de balayer les avancées difficilement obtenues. Les Nations Unies sont le premier partenaire de développement du pays, mais ce dernier dépend toutefois de nombreux organismes non-résidents. La coordination s’est révélée être la clé de la réussite, notamment avec la mise en place d’un PNUAD bien plus restreint et ciblé, axé sur les droits de l’homme et s’inscrivant dans l’initiative « Unis dans l’action », et grâce aux procédures opérationnelles standard. La coordinatrice résidente a également fait part des difficultés rencontrées lorsqu’il s’agissait d’aligner les PNUAD sur les programmes spécifiques des organisations, du double effort que cela impliquait en matière de compte rendu et du temps perdu qui pourrait être consacré à la mise en œuvre. D’importantes incitations et un fort soutien national ont permis de garantir la cohésion de l’équipe de pays. Ces dernières gagneraient en outre à ce que les mécanismes de planification soient simplifiés et que les organisations fonctionnent sur le même modèle.
7. Les présidents et les vice-présidents des quatre Conseils d’administration, les directeurs et les directeurs adjoints des six organisations des Nations Unies et les membres des Conseils d’administration ont pris part activement aux débats tout au long de la séance. Ils ont formulé plusieurs remarques sur le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans la lutte contre le changement climatique, le renforcement de la résilience et l’engagement des jeunes, et ont notamment insisté sur les points suivants :
8. le changement climatique et l’engagement des jeunes sont des domaines idéaux pour la mise en place d’approches à l’échelle du système, les réponses à ces questions étant de nature systémique et nécessitant une approche impliquant l’ensemble de la société ;
9. la résilience est un concept clé multidimensionnel permettant d’élargir les possibilités de développement ;
10. le lien entre action humanitaire, développement et paix est une dynamique idéale pour permettre au système des Nations Unies de collaborer afin de renforcer la résilience au changement climatique ;
11. le système doit jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique et l’engagement des jeunes, grâce à ses capacités de mobilisation et de sensibilisation ;
12. le système doit utiliser ses avantages comparatifs pour protéger ses avantages stratégiques liés à la collaboration ;
13. le recueil et la ventilation des données ainsi que la planification et la mesure des résultats sont autant de capacités indispensables pour atteindre les communautés vulnérables et renforcer la résilience ;
14. l’organisation de réunions conjointes avec les Conseils d’administration doit être renforcée, notamment au moyen d’une structure de direction plus intégrée au niveau des Conseils d’administration ;
15. les chapitres communs aux plans stratégiques des différentes organisations doivent préciser comment la coordination à l’échelle du système contribuerait à ne laisser personne de côté, à renforcer les partenariats et la résilience, à garantir l’impartialité des coordinateurs résidents des Nations Unies, à consolider les capacités nationales et à poursuivre des activités conjointes, étayées par des résultats et des indicateurs communs ainsi que par une stratégie de mobilisation des ressources commune.
16. Pour conclure, l’Administrateur du PNUD et président du Groupe des Nations Unies pour le développement a souligné que l’examen quadriennal complet pour 2016 appelait le système des Nations Unies pour le développement à adopter de nouvelles méthodes de travail. Les organisations doivent cesser de fonctionner comme par le passé, sans réel alignement institutionnel, ce qui n’incite pas le personnel à collaborer. Le Programme 2030, commun et unifié, est clair et irréfutable. Le système doit déployer davantage d’efforts pour remédier au manque d’alignement institutionnel s’il veut concrétiser la vision du Programme 2030. En outre, il doit mobiliser des financements qui, contrairement aux financements axés sur les programmes, visent à renforcer les capacités globales des communautés nationales et locales à mieux produire et utiliser les ressources. De même, les États membres et les bailleurs de fonds doivent créer des conditions qui favorisent la collaboration avec le système des Nations Unies.
17. Le Sous-secrétaire général et Chef du bureau du Programme des Nations Unies pour l’environnement basé à New York a présenté les stratégies adoptées à l’échelle du système par le Comité de haut niveau chargé des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que le rôle collectif joué par le système des Nations Unies pour le développement dans l’appui à la lutte contre le développement climatique et au renforcement de la résilience. Au niveau politique, le Comité de haut niveau chargé des programmes constitue non seulement un exemple de regroupement d’organisations agissant de concert grâce à une approche coordonnée idéale pour aborder de manière globale les questions telles que le changement climatique, mais également un modèle pour les équipes de pays à l’échelle nationale, tel qu’énoncé dans les nouvelles directives du PNUAD. L’approche stratégique de la lutte contre le changement climatique adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s’est révélée un excellent moyen d’imposer une action collaborative intégrée qui joue en faveur de l’ensemble du Programme 2030 et de l’Accord de Paris. Cette stratégie vise à encourager la collaboration dans huit domaines d’intervention nécessitant une expertise commune et garantit des stratégies conjointes de lutte contre le changement climatique. Le déploiement auprès des équipes régionales et de pays aura lieu en 2017. Le Comité de haut niveau a également participé activement à la coordination de l’action climatique à l’échelle du système au cours des précédents forums de haut niveau.
18. Pour conclure, le président du Conseil d’administration du PNUD/du FNUAP/de l’UNOPS a remercié les délégations et les six organisations des Nations Unies de leur participation à la séance du matin de la réunion conjointe.
19. **Travailler avec les adolescents et les jeunes pour atteindre les objectifs de développement durable**
20. La Vice-Présidente du Conseil d’administration d’ONU-Femmes a accueilli les membres des quatre Conseils d’administration, les représentants des six organisations des Nations Unies et les oratrices invitées pour représenter les jeunes lors de ce débat relatif à la collaboration avec les adolescents et les jeunes en vue d’atteindre les objectifs de développement durable.
21. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive adjointe à la gestion du FNUAP a mis en exergue le fait que, malgré les nombreux progrès accomplis ces dernières dizaines d’années en faveur des jeunes, des femmes et des filles, l’accroissement des inégalités empêchait un grand nombre d’entre eux d’en bénéficier. Les jeunes filles et les adolescentes sont particulièrement vulnérables, étant donné que de nombreux défis demeurent, tels que le mariage et la grossesse précoces. Ces difficultés exacerbent les problèmes de santé auxquels font face les femmes et les filles, et le cycle de pauvreté dans lequel elles sont enfermées. C’est pourquoi l’autonomisation des jeunes, en particulier des femmes et des filles, est essentielle pour réduire la pauvreté intergénérationnelle et parvenir à un dividende démographique. La planification du développement doit se concentrer sur les jeunes ; elle doit protéger leurs droits fondamentaux, éliminer les obstacles à leur participation et investir dans leurs capacités. En outre, les jeunes doivent faire partie intégrante de la solution, être reconnus comme des acteurs à part entière et impliqués dans la conception et la mise en œuvre des programmes.
22. La représentante du Grand groupe des Nations Unies pour les enfants et les jeunes, l’une des oratrices invitées pour représenter les jeunes, a mis en avant le fait que l’élaboration et la mise en œuvre des objectifs de développement durable passaient par les jeunes. Les groupes de jeunes ont joué un rôle fondamental dans l’orientation du Programme 2030 ; ils agissent directement sur le terrain en créant des espaces formels visant à obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actions ou en élaborant des rapports parallèles sur les politiques gouvernementales. Ces groupes interviennent dans des domaines tels que la consommation et la production durables, l’intervention humanitaire, la cartographie des effets des catastrophes, l’assainissement de l’environnement et l’utilisation des savoirs et des pratiques autochtones lorsque les approches modernes exacerbent les inégalités. Le Grand groupe des Nations Unies pour les enfants et les jeunes a adopté une approche collective afin d’inciter au partage des connaissances en faveur des objectifs et d’aider les jeunes à comprendre le Programme 2030. La représentante a appelé les États membres et les Conseils d’administration à poursuivre leur collaboration avec les jeunes dans la mise en œuvre des objectifs et à accorder aux jeunes le statut d’observateurs permanents à l’Assemblée générale.
23. Une autre représentante des adolescents, défenseure de la jeunesse et membre du programme des jeunes innovateurs du FNUAP, a donné une présentation intitulée « Le leadership et l’engagement des jeunes aux Nations Unies : opportunités, enjeux et orientations futures ». Malgré sa diversité, la génération actuelle de jeunes présente des caractéristiques communes d’un pays à l’autre. Ce sont des enfants du numérique vivant dans un espace plus démocratique. C’est également la première génération à se trouver au cœur des préoccupations du développement international. Ces jeunes rencontrent plusieurs difficultés : vulnérabilité, inégalité, désinformation et exploitation par des groupes d’influence, violence (en particulier dans les zones de conflit), chômage ou emploi précaire. Cependant, une approche unique n’est pas la solution. Les données montrent que, partout dans le monde, la participation et le leadership des jeunes sont faibles en matière de politique et de prise de décisions formelles. Leurs intérêts varient considérablement d’un endroit à l’autre et ils se montrent méfiants vis-à-vis des structures dirigeantes en place, y compris les Nations Unies. Les orientations futures devraient porter sur : (a) l’établissement d’un rapport de confiance, en mettant en avant les *valeurs* des Nations Unies et en les comparant à celles des groupes d’influence qui cherchent à recruter les jeunes ; (b) la création d’*espaces adaptés* aux jeunes, axés sur les aspirations politiques des jeunes d’aujourd’hui et sur des questions spécifiques ; (c) la promotion de *structures démocratiques horizontales* plutôt que hiérarchiques. Le meilleur appui pouvant être apporté aux jeunes consiste à renforcer leurs compétences et leurs ressources afin qu’ils puissent changer la donne.
24. Ensuite, la Directrice exécutive d’ONU-Femmes a insisté sur le fait que mettre l’accent sur les jeunes, les femmes et les filles était le meilleur moyen de « ne laisser personne de côté ». S’ils sont les premiers concernés par de nombreux défis modernes, les jeunes et les femmes font preuve de résilience et sont de véritables instigateurs du changement. Le Secrétaire général s’est fermement engagé, à travers un système des Nations Unies pour le développement cohérent et coordonné, en faveur des jeunes, en particulier des jeunes femmes, et à leurs côtés. Les investissements en faveur des jeunes et des femmes présentent un fort taux de rendement garanti ; ils doivent porter sur l’autonomisation, la création d’emplois et le renforcement des compétences, en particulier dans les communautés les plus défavorisées, et être déployés à grande échelle grâce à des partenariats. On estime qu’à l’avenir, près de 90 % des emplois nécessiteront la maîtrise des outils numériques – une compétence que les jeunes possèdent déjà. La collaboration interorganisations est le meilleur moyen de soutenir les jeunes ; cette approche a déjà donné naissance à des stratégies efficaces ciblant les jeunes.
25. Les présidents et les vice-présidents des quatre Conseils d’administration, les directeurs et les directeurs adjoints des six organisations des Nations Unies et les membres des Conseils d’administration ont de nouveau pris activement part aux débats tout au long de la séance. Ils ont formulé plusieurs observations sur la manière dont les Nations Unies pouvaient travailler avec les adolescents et les jeunes afin d’atteindre les objectifs de développement durable, et ont notamment insisté sur les points suivants :
26. il est essentiel de s’appuyer sur les jeunes, en tant qu’agents du changement, pour réaliser les objectifs. Les jeunes ne sont pas seulement des bénéficiaires, ils contribuent aussi au plaidoyer et participent largement à la planification et à la mise en œuvre ;
27. la participation inclusive et significative des jeunes à tous les niveaux est indispensable pour répondre à leurs besoins et faire en sorte qu’ils agissent comme des catalyseurs dans la réalisation des objectifs pour l’ensemble de la société ;
28. les programmes et les stratégies en faveur de la jeunesse doivent prendre en compte la diversité des jeunes et la complexité de leurs besoins spécifiques ;
29. les partenaires et les équipes de pays doivent impliquer les jeunes dans les prises de décision formelles et informelles au niveau national et local, et intégrer leurs priorités dans les mécanismes politiques, y compris dans les stratégies et les programmes pour la réalisation des objectifs et dans le cadre du PNUAD ;
30. les partenaires doivent s’efforcer de soutenir la participation des jeunes dans toutes les phases de mise en œuvre du Programme 2030 et éliminer les obstacles qui freinent leur participation ; il leur faut notamment créer des espaces civiques destinés aux jeunes, appuyer leur rôle dans la localisation, le recueil des données et l’établissement de rapports, et encourager la mise en place d’environnements favorisant leur implication dans la mise en œuvre, le suivi et les mécanismes de responsabilisation ;
31. les partenaires doivent renforcer la confiance dans l’Organisation des Nations Unies et dans ses valeurs, essentiellement en mettant en avant les capacités des jeunes et leur contribution à la concrétisation du Programme 2030, et en mobilisant les jeunes sur les différents espaces qui les rassemblent (p. ex., réseaux sociaux, musique et jeux) ;
32. les indicateurs mondiaux, régionaux et nationaux, le recueil et l’analyse des données doivent être axés sur les jeunes et adaptés aux préoccupations qui les concernent ;
33. les sociétés doivent offrir aux jeunes des emplois décents et leur permettre d’acquérir les compétences nécessaires à la vie courante, investir dans l’enseignement public, appuyer les jeunes dans leurs activités sociales et civiques, soutenir les organisations de jeunes et mettre l’accent sur la mobilisation des jeunes vulnérables, y compris les jeunes femmes et les jeunes faisant face à des situations de crise ;
34. les partenariats avec des organisations locales visant à atteindre les jeunes les plus marginalisés et la promotion du volontariat sont d’excellents moyens de mobiliser les jeunes en faveur de la réalisation des objectifs et de faire en sorte que « personne ne soit laissé de côté » ;
35. les programmes axés sur la jeunesse doivent disposer d’un financement suffisant pour avoir un impact durable. La stratégie pour la jeunesse des Nations Unies aspire à garantir, d’ici à 2030, la protection et la promotion des droits des jeunes, la prise en compte de leurs besoins spécifiques, ainsi que la reconnaissance, la valorisation et la promotion de leur rôle d’agents du changement dans la prévention des conflits, le développement et la consolidation de la paix.
36. Pour résumer les discussions, le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial a mis en exergue l’importance de créer une synergie dans le système des Nations Unies pour le développement en vue de soutenir les jeunes et d’accroître les possibilités qui leur sont offertes, en particulier à l’échelle des pays. Bien qu’il soit indispensable d’établir des espaces formels et informels afin d’encourager l’engagement des jeunes, il reste difficile de mobiliser des financements. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité à l’égard des jeunes lorsqu’elle mobilise ces derniers en tant qu’agents du changement en vue de concrétiser le Programme 2030.
37. En conclusion, le Vice-Président du Conseil d’administration du Programme alimentaire mondial a remercié les oratrices invitées au nom des jeunes pour leur enthousiasme et leur volonté de s’engager dans la mise en œuvre des objectifs ; il a encouragé les États membres et le système des Nations Unies à les soutenir pleinement dans cette démarche. Il a également félicité les membres des Conseils et les organisations des Nations Unies, qui se sont engagés à collaborer afin de soutenir et de mobiliser les jeunes autour du Programme 2030. Cet engagement est un modèle à suivre.
38. Le Président du Conseil d’administration de l’UNICEF a conclu la réunion en remerciant les délégations et les six organisations des Nations Unies de leur participation active et enrichissante.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_